



LES ÉTAPES D'ABATTAGE DES VOLAILLES

CELAGRI.be
CELLULE D'INFORMATION AGRICULTURE

DANS LE PROCESSUS DE L'ÉLEVAGE, DEPUIS L'ARRIVÉE DU POUSSIN D'UN JOUR JUSQU'À SON DÉPART DE L'EXPLOITATION VERS L'ABATTOIR, LA MISE À MORT DES ANIMAUX CONSTITUE UNE ÉTAPE DÉLICATE. DES RÈGLES STRICTES SONT EN VIGUEUR, DONT L'APPLICATION EST ASSURÉE PAR DES CONTRÔLES.



01. LE CHARGEMENT DES ANIMAUX DE L'ÉLEVAGE VERS L'ABATTOIR

Cette opération délicate a lieu en fin de journée ou en soirée, une fois la pénombre installée.

Notons sur cette étape :

- Des densités maximales légales à respecter dans les caisses de transport ;
- Des instructions écrites pour le personnel ;
- Un contrôle des équipes de chargement par BELPLUME (système belge pour le contrôle intégral de la chaîne de production des volailles) ;
- Vérification à l'abattoir de l'état physique des animaux: si trop de blessures sont enregistrées, des plaintes sont dressées.

02. LE TRANSPORT DES ANIMAUX VERS L'ABATTOIR

> Lorsque le transport d'animaux est effectué dans le cadre d'une activité économique, c'est le Règlement (CE) n° 1/2005 du Conseil du 22 décembre 2004 qui est d'application.

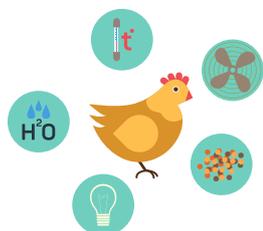
Une série de conditions générales doivent être respectées.

> Au-delà de 65km, une autorisation de transport ainsi qu'un certificat d'aptitude professionnelle doivent être délivrés par le Service Bien-être animal du Service Public de Wallonie.

En savoir plus: <http://bienetreanimal.wallonie.be>

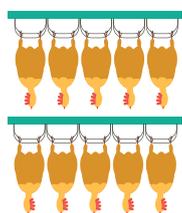


03. L'ABATTOIR



ATTENTE DES ANIMAUX

Les volailles se reposent dans une zone spécifique de l'abattoir, dans le calme et l'obscurité. Avant le démarrage de la matinée d'abattage, un vétérinaire Chargé de Mission de l'AFSCA assure un examen ante-mortem des volailles, notamment au niveau des conditions de bien-être animal.



ACCROCHAGE SUR LA CHAÎNE D'ABATTAGE

Cette étape se déroule dans le calme. Les animaux vivants en attente d'être abattus ne voient pas leurs congénères être accrochés sur la chaîne d'abattage.

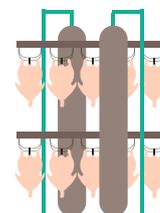


ÉTOURDISSEMENT OBLIGATOIRE

Deux méthodes légales sont principalement utilisées :

1. L'électronarcose (étourdissement électrique exclusivement crânien ou bain d'eau électrifié) ;
2. L'atmosphère modifiée (principalement au dioxyde de carbone).

Ces deux méthodes sont strictement réglementées.



SAIGNÉE

Les deux artères carotides doivent être incisées, le plus rapidement possible après l'étourdissement, afin d'éviter que l'animal ne reprenne conscience.